

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Informations- und Telekommunikationssystem-Elektroniker/ -Elektronikerin (IT-System-
Elektroniker/ -Elektronikerin)**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Électronicien/électronicienne des systèmes d'information et de télécommunication**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Information et conseil des clients sur les possibilités d'utilisation d'appareils et de systèmes relevant des techniques d'information et de télécommunication
- Installation et configuration d'appareils et de systèmes relevant des techniques d'information et de télécommunication
- Installation des dispositifs d'alimentation en électricité et contrôle des mesures de protection électrique
- Installation de réseaux et de systèmes de transmission sans fil
- Mise en place d'appareils d'information et de télécommunication en tenant compte des aspects ergonomiques
- Exécution de travaux de maintenance sur des appareils et des systèmes relevant des techniques d'information et de télécommunication
- Utilisation de systèmes experts et de systèmes de diagnostics permettant de repérer et d'éliminer les erreurs
- Formation des clients relativement à l'utilisation des systèmes
- Facturation de prestations de service
- Exécution de tâches en tant que personnels électriciens, dans le sens des dispositions pour la prévention des accidents.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les électroniciens/électroniciennes des systèmes d'information et de télécommunication travaillent dans des entreprises offrant des produits et des services dans le domaine des techniques d'information et de télécommunication. Ils/elles sont employé(e)s par les fabricants et les exploitants d'installations et de réseaux de télécommunications, dans des entreprises d'installation pour les techniques de sécurité, ainsi que dans le commerce de détail offrant des configurations de matériel personnalisées. Par ailleurs, ils peuvent également travailler pour des bureaux d'ingénieurs, dans le secteur de la planification de réseaux.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*)Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

| | |
|---|---|
| <p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p> | <p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p> |
| <p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p> | <p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p> |
| <p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Conseiller en informatique certifié (h/f), Développeur informatique certifié (h/f), Économiste en informatique certifié (h/f), Directeur de projet informatique certifié (h/f), Informaticien/informaticienne (diplôme d'État), Gestionnaire d'entreprise (diplôme d'État) (h/f), Technicien/technicienne (diplôme d'État)</p> | <p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p> |
| <p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Électronicien/électronicienne des systèmes d'information et de télécommunication en date du 10.07.1997 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 1741) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 25.04.1997 (BANz. - Journal des annonces officielles AT 08.04.1998 68a) règlement modificatif en date du 28.05.2018 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 654)</p> | |

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

| |
|--|
| <p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements |
| <p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</p> <p>Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous:</p> <p>www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass</p> <p>www.europass-info.de</p> |